Image not found or type unknown

Cumul aah et revenus professionnels

Par **pinkgrass**, le **25/10/2011** à **11:09**

Bonjour,

Je bénéficie de l'allocation adulte handicapé.
J'ai repris une activité professionnelle du 15/03/11 au 30/06/11, je suis chômeuse non indemnisée. J'ai donc déclarer mon changement de situation auprès de la CAF.
Depuis le 05/09/11, la CAF a cessé de me verser l'AAH afin de procéder au remboursement de la dette d'un montant de 2578,38€ généré par ma reprise d'activité.

Or, selon l'article D821-10 et le Décret N° 2010-1403 du 12/11/ mentionne qu'il est possible de cumuler intégralement ses revenus professionnels et l'allocation adulte handicapé pour une période de six mois.

Mais je n'ai travaillé que trois mois et demi, pourriez-vous m'éclairer sur cette réforme et ainsi faire valoir mes droits auprès de la CAF.

Je vous remercie par avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés